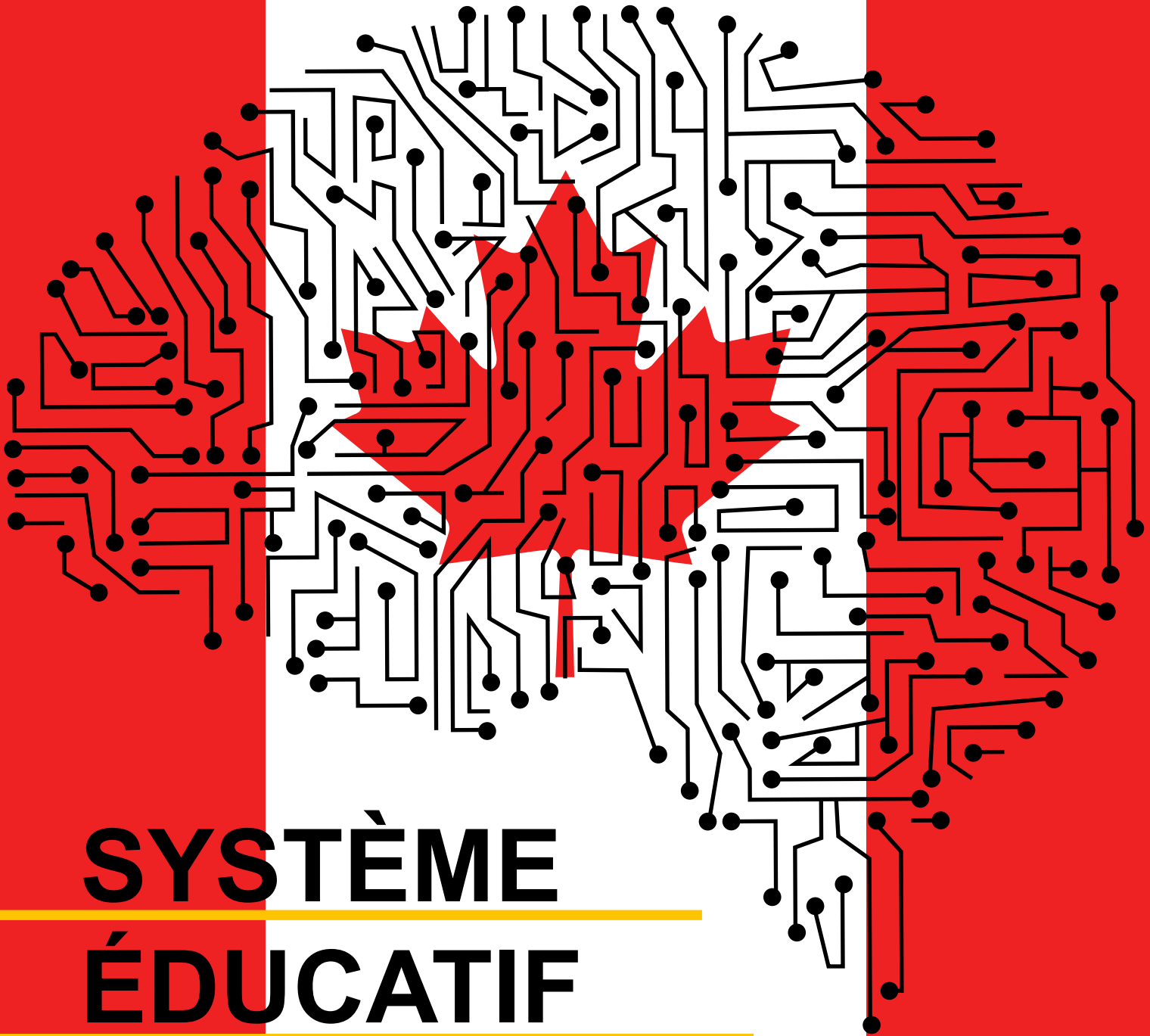


RIET

Réseau International de
l'Éducation pour le Travail



**SYSTÈME
ÉDUCATIF
CANADIEN**



Système éducatif canadien

Le système éducatif canadien se trouve entre les plus décentralisés quant à son organisation et administration. Ce pays se caractérise par l'absence d'un Ministère d'Éducation National ou d'un système fédéral d'éducation. En termes éducatifs, les pouvoirs sont délégués à chacune des juridictions composant la Fédération.

Le Canada est divisé, géographiquement, en trois territoires (Nunavut, Territoires du Nord-Ouest et Yukon) et dix provinces (Alberta, Colombie Britannique, Île-du-Prince-Édouard, Manitoba, Nouvelle-Écosse, Nouveau Brunswick, Ontario, Québec, Saskatchewan, Terre-Neuve et Labrador), lesquelles sont responsables de toutes les questions éducatives de leur district.

En fonction de la Loi de l'Amérique du Nord Britannique de 1867, chaque province et territoire a la faculté d'établir son propre système d'éducation autonome et de prendre les décisions concernant les écoles, les enseignants et les plans d'étude. Pour cela, chaque juridiction du pays possède des départements ou des ministères d'éducation, lesquels sont responsables de l'organisation, disponibilité et évaluation de l'éducation primaire et secondaire de son district.

De sa part, le gouvernement fédéral s'occupe d'aspects spécifiques tels que celui de garantir l'éducation aux esquimaux, fils de militaires, personnes privées de leur liberté et adultes. En plus, ils appuient financièrement les centres éducatifs et favorisent l'éducation de langues minoritaires.

Dans l'offre éducative au Canada, il y a d'écoles publiques comprenant les niveaux éducatifs à partir du préélémentaire jusqu'à la terminaison de l'école secondaire, y compris l'éducation destinée à la capacitation pour le travail.

D'ailleurs, il y a des écoles privées ou "séparées" devant s'ordonner sous les paramètres stipulés par le Ministère ou Département d'éducation correspondant à sa province ou territoire. Cette alternative à l'éducation publique dans laquelle il faut payer une inscription ou une mensualité pour y aller, a une variété d'options d'enseignement fondés sur les intérêts, la religion, la langue ou le niveau académique. En plus, elles offrent l'enseignement exclusivement destiné aux garçons ou aux filles.

De toutes manières, presque 95% des étudiants canadiens choisit le système public d'éducation.

La langue parlée au Canada constitue un point d'importance à mettre en relief. La Loi sur les langues officielles, de 1969, a pour but la défense de la multi culturalité établissant au Canada deux langues officielles: l'anglais et le français. Compte tenu du niveau de décentralisation dans ce pays, chaque province ou territoire a la liberté de choisir une langue officielle ; de toutes manières c'est l'anglais la plus utilisée.

Il faut dire, finalement, que le Canada se caractérise pour avoir les portes ouvertes aux étudiants étrangers provenant de différents pays du monde, en leur offrant un lieu pour se préparer professionnellement ainsi que pour connaître la culture de ce pays.

Les compétences éducatives

Comme nous remarquons, précédemment, les responsabilités éducatives sont tout à fait déléguées sur chacun des districts composant la fédération canadienne. Dans ce sens, même s'ils partagent des patrons, chaque territoire ou province possède un modèle éducatif d'après son histoire, géographie, langue, religion, activité économique et d'autres variables sociales et culturelles du territoire. De même, ils n'existent pas de différences substantielles entre chacun d'eux.

L'organisme plus important concernant l'éducation c'est le Ministère ou Département de l'Éducation. Celui-ci développe les fonctions éducatives, administratives et de gestion financière, encadré sous la réglementation et la législation dessinées pour chaque territoire. On peut ainsi préciser entre les responsabilités dans le développement des plans d'étude, l'évaluation dans le district, le contrôle des conditions de travail de leurs enseignants, le financement, l'innovation technologique parmi d'autres.

Les institutions éducatives de chaque juridiction répondent à cet organisme, dont le responsable (ministre) est élu par la législature de son territoire et nommé par son chef du gouvernement. A la fois, il existe la figure du vice-ministre, il est aussi un employé public chargé des activités opérationnelles dans le Ministère. Les facultés conférées aux autorités seront à disposition des gouvernements provinciaux ou des territoires.

A l'intérieur du pays, chaque district est divisé en conseils scolaires locaux (Local School Boards) composé par des districts scolaires qui s'occupent de la gestion des écoles. Ceux-ci pèsent sur le contenu offert dans les écoles, de l'admission du personnel et des élèves et, ils proposent aux autorités des projets d'infrastructure ou d'autres investissements éducatifs. Les écoles possèdent aussi la compétence pour sélectionner et organiser la curricula y offerte.

Au-delà de la décentralisation éducative, il existe ce qu'on appelle le Conseil de Ministres de l'Éducation du Canada (Council of Ministers of Education, Canada - CMEC) crée par les ministres provinciaux et territoriaux en 1967, au moyen duquel sont convenues les politiques nationales d'éducation et discutés les affaires en commun.

Encore, cet organisme est utilisé comme moyen de consultation de chaque ministre de l'éducation face aux organisations nationales générant un lien de coopération entre eux. A la fois, le CMEC représente internationalement les provinces et les territoires canadiens en termes éducatifs.

Les niveaux éducatifs

Il faut remarquer que la suivante description correspondante aux niveaux éducatifs répond à une classification adoptée par la plupart des provinces et territoires canadiens mais, il y a des exceptions en fonction des caractéristiques éducatives de chaque district.

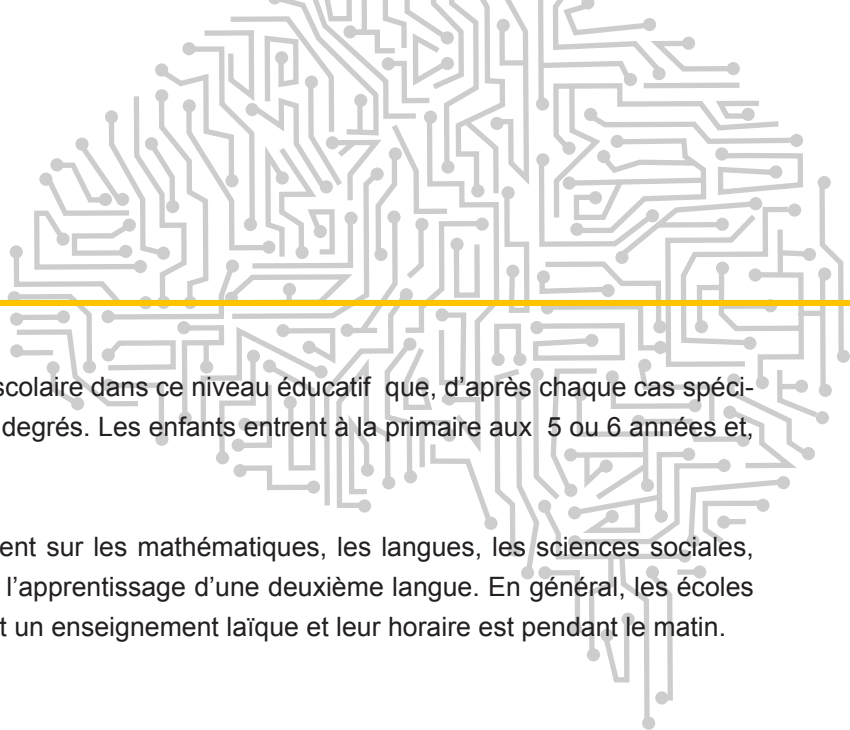
En général, les niveaux sont: préélémentaire, primaire, secondaire et supérieur (ou appelé aussi postsecondaire).

L'éducation préélémentaire (Pre-elementary)

L'éducation initiale a son commencement, dans la plupart des provinces ou des territoires, aux 4 années dans les jardins d'enfants (appelés "kindergarten" ou "maternelle") jusqu'aux 6 années. Celle-ci a l'objet le fait de préparer les garçons et les filles pour l'éducation primaire.

Bien qu'elle ne fasse partie de l'éducation obligatoire dans toutes les juridictions, la plupart des parents canadiens envoient volontairement leurs enfants au jardin, ayant en général une demi-journée scolaire pour ceux qui ont 4 années et une journée complète pour ceux qui ont 5 années selon le Conseil scolaire.

Il y a aussi des garderies appelées "child care centres" ou "garderies" destinées à la garde des enfants ayant l'âge maternelle. Celles-ci peuvent être publiques ou privées ayant une assignation du gouvernement ou du secteur privé. Dans cette catégorie, dans certaines provinces, on trouve aussi les "home-based kindergarten", il s'agit de garderies qui fonctionnent dans les maisons de familles dirigées par les femmes du ménage et, pour leur fonctionnement, elles peuvent aussi être régies par les lois provinciales.



L'éducation primaire (Elementary)

La plupart des juridictions commencent l'obligatorité scolaire dans ce niveau éducatif que, d'après chaque cas spécifique, a une durée de six ou d'huit années séparés en degrés. Les enfants entrent à la primaire aux 5 ou 6 années et, la plupart sort à 12 années.

Généralement, les contenus de l'école primaire insistent sur les mathématiques, les langues, les sciences sociales, la science et l'introduction aux arts, y compris parfois, l'apprentissage d'une deuxième langue. En général, les écoles publiques sont mixtes (garçons et filles) et, elles offrent un enseignement laïque et leur horaire est pendant le matin.

L'éducation secondaire (Secondary)

Ce niveau éducatif, habituellement, aussi obligatoire comprend 6 degrés, à partir de 12 années à 18 années.

Seulement dans trois provinces ce niveau est divisé en deux étapes: l'une appelée secondaire intermédiaire ("Middle Level") contenant les degrés 5, 6 y 7, et, postérieurement l'autre, la secondaire supérieure jusqu'à le 12ème. degré.

Au-delà de cette classification, dans la plupart des provinces on peut voir deux sortes de curricula dans la secondaire: l'académique et la vocationnelle. La première a pour objet offrir les outils nécessaires aux étudiants pour entrer à l'université ou aux "Collèges". Tandis que la vocationnelle est liée à l'incorporation de l'élève dans le monde du travail ainsi que le préparer pour l'entrée dans un Collège.

Les élèves qui finissent ce cycle, soit au moyen du programme académique ou du vocationnel, reçoivent le titre "Secondary School"; lequel permet, au diplômé, de continuer ses études dans un niveau supérieur.

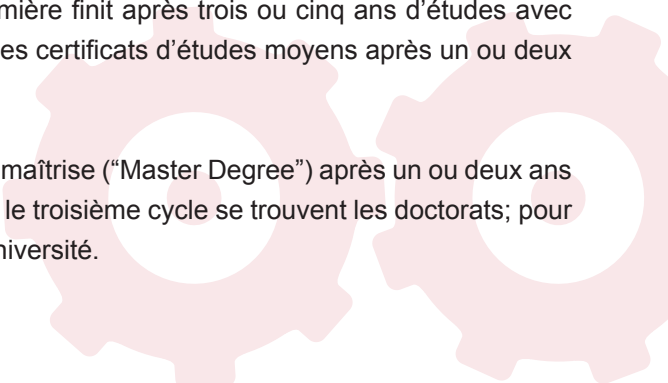
L'éducation supérieure

Le niveau éducatif post secondaire commence avec l'entrée de l'étudiant dans la formation collégiale appelée Collège ou "Collège d'enseignement général et professionnel" (Cégep). Ils sont des instituts qui offrent, en général, deux sortes de programmes, entre lesquels l'élève peut choisir volontairement; ils sont: les Programmes d'études pré universitaires (d'une durée de deux ans et destiné à préparer les étudiants pour l'entrée à l'Université) ou les Programmes d'études techniques (ceux-ci comportent trois ans et forment les étudiants avec des programmes professionnels spécifiques en les préparant pour entrer au marché du travail et aussi l'entrée dans l'Université).

Une fois finie la formation collégiale, les étudiants peuvent entrer à l'université. Celles-ci, dans la plupart, sont financées avec des fonds publics et régies par les autorités de la juridiction correspondante. De toutes manières, elles possèdent un haut niveau d'autonomie académique qui se traduit dans le fait d'élaborer leurs propres programmes d'enseignements et de recherche, de définir leurs régimes d'études, de déterminer leurs exigences d'entrée ou d'admission des étudiants, parmi d'autres.

Dans la formation universitaire existent de différentes étapes. La première finit après trois ou cinq ans d'études avec un diplôme de licence ("Bachelor Degree"). Dans ce cycle on reçoit des certificats d'études moyens après un ou deux ans de formation.

Postérieurement, dans le deuxième cycle, se trouvent les diplômes de maîtrise ("Master Degree") après un ou deux ans d'étude et la présentation d'une thèse de recherche. Finalement, dans le troisième cycle se trouvent les doctorats; pour les réussir il faut trois ans d'étude, desquels l'un doit être fait dans l'Université.



L'Association of Universities and Colleges of Canada (Association d'Universités et des Collèges du Canada) est une entité qui concentre la plupart des Universités de ce pays et les collèges du secteur public et privé. Cette organisation, créée en 1911, a pour but l'appui de la coopération entre les universités et le gouvernement canadien, avec les secteurs de l'industrie, la communauté ou les institutions d'autres pays.

L'obligatorité

L'âge obligatoire pour aller à l'école varie d'après chaque province ou territoire et même à l'intérieur d'eux. Dans la plupart, cela commence quand les garçons et les filles commencent l'école primaire à 6 ou 7 ans, cependant, il y a des cas où l'obligatorité commence à 5 ans avec la présence dans le préélémentaire.

Celui-ci a une étendue de dix à douze ans finissant quant l'étudiant finit son éducation secondaire soit à 16 ans ou 18 d'après la province ou territoire en question .

Le financement

Au Canada le financement éducatif peut provenir de différentes sources, on peut ainsi mentionner dès le gouvernement de la fédération canadienne, les propres gouvernements provinciaux (provinces ou territoires), certains conseils scolaires ou un financement provenant du secteur privé. Au-delà de différentes sources, il faut signaler que le Canada destine à peu près 7% de son PIB à l'éducation.

Le plus important financement est celui des gouvernements provinciaux ou territoriaux donnés, directement ou au moyen de la combinaison de transferts provinciaux et d'impôts payés par les citoyens, soit par le propre gouvernement local ou par les Conseils scolaires ayant capacité d'impôts.

Pour la redistribution financière à l'intérieur de chaque district se fixent des formules provinciales permettant destiner les fonds de manière juste en fonction du numéro d'étudiants, des nécessités spéciales, du placement des écoles, du niveau et d'autres facteurs de chaque Conseil scolaire.

Concernant les niveaux éducatifs, le financement de l'éducation primaire et secondaire est responsabilité des gouvernements provinciaux tandis que le gouvernement fédéral offre, majoritairement, pour le fonctionnement de l'éducation supérieure et l'éducation technique, soit pour le paiement des enseignants, la construction, la maintenance et la provision d'écoles, le transport scolaire, parmi d'autres.

La Formation Professionnelle

Au Canada la formation professionnelle occupe une place très importante dans le cadre de la politique éducative que ce pays impulse sur la formation permanente. Sur les différents territoires et provinces canadiennes, on impulse la préparation des personnes pendant toute sa vie, étant l'éducation technique et la formation professionnelle deux domaines cherchant donner les outils nécessaires aux jeunes et aux adultes pour qu'ils puissent s'incorporer dans le marché du travail.

A partir du niveau secondaire les étudiants peuvent se concentrer dans cette sorte de formation ayant la possibilité de se perfectionner dans l'éducation supérieure.

Comme nous avons vu, précédemment, le processus de décentralisation provoque des différences entre les systèmes éducatifs selon chaque juridiction ; dépendant du lieu où l'on étudie sera structuré l'éducation technique et la formation professionnelle.

Dans ce document, nous prendrons comme exemple la province du Québec, l'une des plus peuplées à l'intérieur du Canada.

Le Système éducatif de cette province comprend le niveau préélémentaire (dont la durée est d'un an), le primaire (dont la durée est de six ans), le secondaire (dont la durée est de cinq ans) et le post secondaire (Collèges et Universités).



Il faut remarquer qu'à cette juridiction, tel qu'il arrive aux autres), la formation professionnelle est, fortement, enracinée, ayant une présence de la curricula dans le niveau secondaire (dans les établissements du niveau moyen aussi publics que privés) tandis que l'éducation technique le fait dans l'éducation post secondaire (impartie dans les Cégeps, collèges privés et écoles gouvernementaux)

Ainsi, il sera en fonction du programme de la curricula que l'élève choisisse, car à partir de la réussite du troisième ou quatrième degré du niveau secondaire il devra accéder à la formation professionnelle.

Pour ceux qui ont choisi une formation générale au cours de la secondaire, après l'avoir finie, ils pourront commencer les programmes d'études post secondaires liés à l'éducation technique dans l'enseignement des Collèges de deux années de durée pour la formation pré universitaire, et de trois ans pour la formation technique supérieure.

Les attestations officielles dans la formation professionnelle sont :

- DEP: Diplôme d'études professionnelles (Diplôme d'études professionnelles). Ils s'obtiennent par la réussite de programmes d'études possédant une durée moyenne d'un ou deux années . La formation, des DEP, commence dans l'école secondaire (au troisième, quatrième ou cinquième degré selon les programmes de la curricula des écoles).
- ASP: Attestation de spécialisation professionnelle (Attestation de spécialisation professionnelle). Celles-ci comportent entre six et douze mois d'étude. Même, s'il ne s'agit pas d'une exigence excluant, ces cours sont offerts aux étudiants ayant obtenu préalablement un DEP.
- AEP: Attestation d'études professionnelles (Attestation d'études professionnelles). Ayant une durée, en termes généraux, pas majeure d'un an, ces cours ont le but de satisfaire les nécessités ponctuelles de main d'œuvre requise par le marché du travail.

De sa part, l'éducation technique comprend les attestations ci-après :

- DEC: Diplôme d'études 'collégiales' (Diplôme d'études collégiales). Il permet d'occuper les emplois de technicien ou de technologue et, comprenant trois ans de formation.
- AEC: Attestation d'études 'collégiales' (Attestation d'études collégiales). Ayant une durée variable (de 330 à 1.350 heures), elle a, comme le DEC, le but l'incorporation des diplômés dans le marché du travail.

A la fois, il existe une offre destinée à la formation permanente professionnelle dans les différentes commissions scolaires et à la formation permanente technique dans les Cégep. Cette offre se fixe par les nécessités des entreprises et les individus s'organisant en fonction des programmes officiels d'étude.

En concordance avec la vision de recevoir les étudiants étrangers au Canada, à Québec, il y a un mécanisme, visant à valoriser les apprentissages obtenus dans la vie qui s'appelle RAC (Reconnaissance des connaissances et des compétences acquises).

Ce service permanente, offert dans cette province, permet non seulement d'entrer dans le marché du travail rapidement grâce à l'obtention d'une attestation officielle mais aussi favorise la formation permanente des étudiants étrangers qui choisissent se préparer dans ce pays.

Source

Page web du Gouvernement du Canada

● <http://www.mecd.gob.es/>

Page web Agence Nationale Canadienne de Statistiques

● <http://www.statcan.gc.ca/>

Page web de l’Ambassade du Canada en Argentine

● <http://www.canadainternational.gc.ca/argentina-argentine>

Page web du Conseil de Ministres d’éducation du Canada

● <http://www.cmec.ca/>

Page web de l’Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques (OCDE)

● <http://www.oecd.org/>

Page web de l’Organisation des Nations Unies pour l’Education, la Science et la Culture (UNESCO)

● <http://www.unesco.org/>

Page web des Universités du Canada

● <http://www.univcan.ca/>

Page web des Collèges et des Instituts du Canada

● <http://www.collegesinstitutes.ca/>

Page web du Gouvernement du Québec

● <http://www.gouv.qc.ca/>

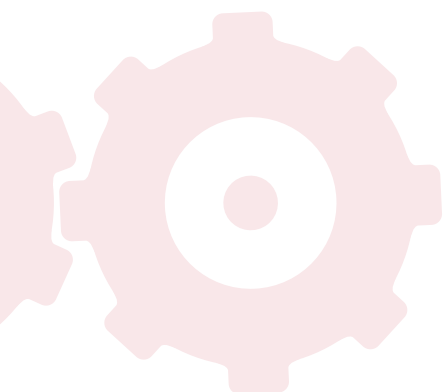
Page web de l’Association des professeurs universitaires du Canada

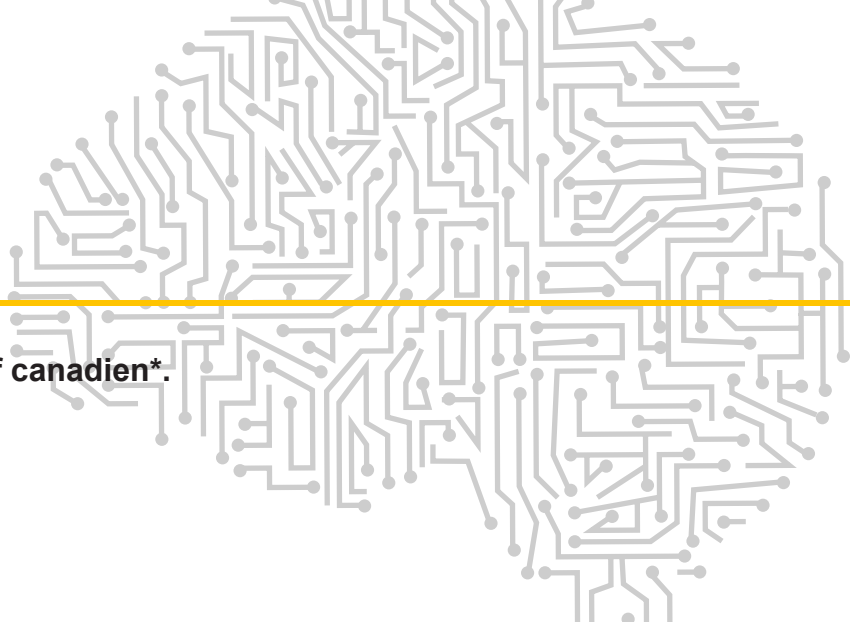
● <http://www.caut.ca/>

Page web de l’Association canadienne d’écoles publiques - international

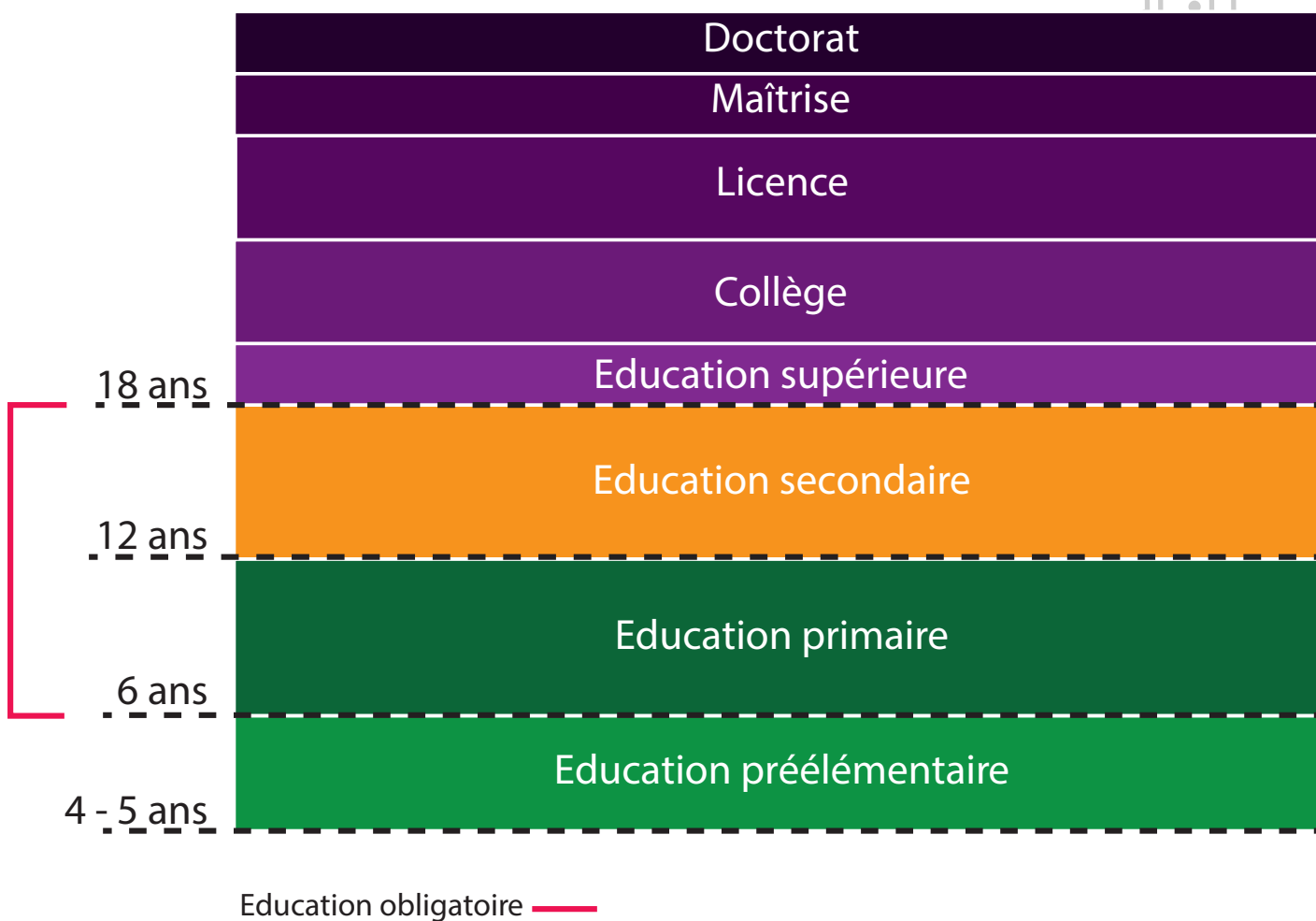
● <http://www.caps-i.ca/>

Castro Rea, Julián. Canada: la Fédération plus Décentralisée du Monde. Revue Mexicaine de Sciences Politiques et Sociales, année XL, num. 161, juillet-septembre, 1995.





Structure académique du système éducatif canadien*.



*L'infographie correspond à la structure utilisée dans la plupart des districts mais, il y a des exceptions.

